M



M<sup>me</sup> LYON, M. LYON fils, M. M<sup>me</sup> et M<sup>lle</sup> MARMET, M. et M<sup>me</sup> MIELLE et leurs Familles, ont l'honneur de vous faire part de la perte douloureuse qu'ils viennent de faire en la personne de M. **Jacques-Christophe LYON**, leur époux, père, frère, beau-frère et oncle, décèdé hier 23 octobre 1853.

Ils vous prient d'assister à ses Funérailles.

Le convoi partira du domicile du Défunt, cours des Tapis, Impasse Mouchet, 41, demain mardi, 25 du courant, à 4 heures précises du soir, pour se rendre à l'église St-Augustin.

Priez pour Lui!...

Voir ci Detrione

Tres amusant

La Croix-Rousse, le 24 Octobre 1853.

Leen done afristante over feméraille De dyon fit son éloge en ces terreses ah. cébeit un brease houseme et Dreysles aineable en soulett, il charetait trei beinet commissait perfortement son Berronger. och qu'il chemtoire Done bien Berrouger, goir epresent bein du polisier à Centre cheretor. Un œutre afristant geves men amien voisin & deverent proprietorie de l'experantement qu'il occeppe recede Douter, me tourogueil lemmi de voir bie foreds de les Societé en direintion ver les l'userbrerg mexleder à Lécerair. Il foredure fouire e mappel de foreds. — un appel de foreds, cost É aire à dère à resso equi élan propriétaire \_ messis & vous aufi vous des prespuistaire \_ reniprespuistaire ch'oui cor vous with per beolaire. Benjacines sentourrendent Suprement à affirmer en riont obiosi oci il est proprieterir. Greeces disciple de Brushon worth ples centres desso propriete content de horde de Growet elvet receloragie de cobre, il de réfregue dans learne demaclieret que vereait de lei arter er cetait een Carelle de vin dont be corobs averiant éclother et loub Zonvin perder Ceban hen des accorteen hei régoredit oht. I de voie proprietoire avin acht de vin de feauchwille Voe remorge